

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ COUFFIE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020



Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

0 2 JUIL. 2020

-et de sa publication le :

0 2 JUIL. 2020

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3ème session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS: M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épse MOCKA (1er Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2ème Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épse SAINT-VAL (3ème adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4ème Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épse FÉLER (5ème Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6ème Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7ème Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8ème Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX (Arrivé à 19h24) - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (28)

<u>REPRESENTES</u>	: Mme	Nmette	SAINTE-LUCE	(ayant	donné
procuration à M .	Fulbert 1	MIROITE)_			_(01)

ABSENTS:______(00)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200616_25

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE LA GUADELOUPE

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux;



. . ./ . . .

- Vu la loi du 14 mars 2006 portant réforme des parcs nationaux ;
- Décret n°89-144 du 20 février 1989 créant le Parc national de la Guadeloupe ;
- Vu le projet de modification du décret de création du Parc National de la Guadeloupe ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints ;
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner les membres du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du « Parc National de la Guadeloupe » suite renouvellement général du Conseil Municipal ;
- Considérant encore que Monsieur Maire souhaite aussi désigner un représentant pour le remplacer au sein du Conseil d'Administration du Parc National de la Guadeloupe ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

Article 1er

Désigne comme membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Parc National de la Guadeloupe :

- M. Jean-Louis FRANCISQUE, Représentant de droit,
- M. Jean-Philippe NOËL, Représentant remplaçant

Article 2

Donne au Maire tout pouvoir pour mener toute discussion et démarches relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

-recours administratif gracieux auprès de mes services,

-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Président de séance.

Jean-Louis FRANCI